

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 4 juin 2026 portant nomination au Conseil national de l'économie circulaire

NOR : TECP2615009A

(Texte non paru au Journal Officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 4 juin 2026, sont nommés membres du Conseil national de l'économie circulaire en application de l'article D. 541-2 du code de l'environnement

En application de l'article D. 541-2 et du deuxième alinéa de l'article D. 541-3 du code de l'environnement, sont nommés membres du Conseil national de l'économie circulaire jusqu'au 1er novembre 2026 :

1° Au sein du collège des associations :

*Représentants désignés sur proposition du collège des consommateurs et des usagers du
Conseil national de la consommation*

En qualité de suppléant : Monsieur Réza Painchan, Association Force Ouvrière Consommateurs

Représentants des associations de protection de l'environnement

En qualité de titulaire : Monsieur Bastien Faure, Zero Waste France

2° Au sein du collège des entreprises :

*Représentants des entreprises du secteur du traitement des déchets désignés sur proposition
de la Confédération des métiers de l'environnement*

En qualité de titulaire : Madame Géraldine Bulot, Confédération des métiers de l'environnement

En qualité de suppléant : Monsieur Olivier François, Fédération professionnelle des entreprises du recyclage

Représentants du Conseil national de l'industrie

En qualité de suppléant : Monsieur Éric Boël, Union des industries textiles

3° Au sein du collège des salariés :

En qualité de titulaire : Madame Nadia Castelli, Force ouvrière